

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 DECEMBRE 2018 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine (arrivée à 20h10), GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, THAUVIN Isabelle

Absents : MM. LOBJOIS Corine (procuration à Mme Courtadon), EMPSON Valérie (procuration à M. De Jésus), ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme Ferreira), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon), BRUNET David (procuration à Mme Mège)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Associations
- Camping
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du 27 novembre 2018 est lu par Mme Mège et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Traverse de Tournobert : Les travaux seront interrompus en fin de semaine pour les fêtes de fin d'année jusqu'au 07 janvier 2019. Pendant cette période, la route sera réouverte en totalité.

Mise en accessibilité des bâtiments communaux : tranche 2017 :

Cimetière : les aménagements de places pour les Personnes à Mobilité Réduite et les trottoirs sont terminés. Il reste les bandes rugueuses au sol à coller.

Mairie : l'accès pour les personnes avec l'abaissement du trottoir a été réalisé. Les places PMR sur la place de la Poste sont en cours d'achèvement.

Maison des Jeunes : la place PMR est terminée. L'enrobé reste à faire.

Mise en accessibilité des bâtiments communaux : tranche 2018 :

Eglise des Ancizes : une place PMR a été réalisée près de la porte sur le côté de l'église. Une rampe de part et d'autre de l'escalier d'entrée principale sera installée.

Gendarmerie : une place PMR à l'entrée sera créée.

Travaux prévus en 2019 : église de Comps et camping.

Ecole maternelle : les services de l'ADUHME ont fait une étude pour économies d'énergie. Les travaux pourraient être exécutés en 2 tranches. D'importants problèmes de stationnement sur le trottoir côté jardin sont signalés ainsi que la vitesse excessive devant l'école.

FINANCES :

Emprunt : Une demande de prêt a été faite auprès de plusieurs établissements bancaires. L'offre retenue est celle du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 250 000 € sur 15 ans au taux de 1.67 %. La première échéance démarrerait en juin 2019. Accord du Conseil Municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Surtaxe assainissement 2019 : Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote de maintenir pour 2019 une surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. de 1.00 € HT par m³.

Participation pour assainissement collectif : Augmentation proposée de 800 € à 850 €. Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 2 contre : Mme Ferreira et M. Mazeron, et 6 abstentions : Mme Courtadon et Mme Lobjois, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de fixer la participation pour assainissement collectif à 850 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Prix des maisons fleuries 2018 : Pour des raisons climatiques avec la sécheresse estivale qui a détérioré le fleurissement, le jury n'a pas pu effectuer la visite de la commune et le classement comme par le passé. Afin de ne pas défavoriser les personnes inscrites cette année, il propose de donner le même prix de 40 € à tous les candidats, soit 560 €. Accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Participations syndicales pour 2019 : Augmentation de la participation générale au SMADC de 2%.

Concernant le SICTOM, les participations sont identiques à 2018.

Motion du VALTOM : Le Maire fait lecture d'un courrier du Valtom qui informe d'une hausse des taxes au niveau régional sur les déchets. Le Valtom a réalisé une motion contre cette hausse. La motion est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : adopte la motion du VALTOM contre l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir.

Syndicat Sioule et Morge : les tarifs sont également maintenus à leur valeur de 2018. Les travaux de réfection de la conduite d'eau de Tournobert ont coûté 272 687 € et ils sont pris en charge par le syndicat.

Travaux de la future station d'épuration : La subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été accordée au taux de 60 % sur un montant de travaux de 977 580 € et le Conseil Départemental 389 177 € pour un taux de 22.78 %.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les parcelles suivantes :

- AV 6 d'une superficie totale de 1 085 m² avec habitation vendue par Mme Martine CONSTANT et M. Manuel QUEMERAIS au profit de M. Adam PINTO PAIVA DOS SANTOS et Mme Laurence COET au prix de 137 000 €.

- AH 24 d'une superficie totale de 920 m² avec grange vendue par M. Gilles BARON au profit de M. et Mme Pascal PHILIPPE au prix de 16 500 €.

Acquisition des parcelles BC 447 – 451 – 456 : le Conseil Municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : accepte l'acquisition par la commune à l'Euro symbolique des parcelles BC 447 – 451 - 456 appartenant à M. Yves ROUGIER et le règlement des honoraires à l'Agence Immobilière des Combrailles d'un montant de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC.

Loyer des appartements communaux de l'école pour 2019 : Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'augmenter le loyer mensuel des logements de l'école de 0,87%, soit 270,00 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les loyers des appartements de la Poste et de Comps, ainsi que le loyer des locaux mis à disposition du SIRB et le 3^{ème} logement de l'école ne subissent pas d'augmentation.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Tableaux numériques dans les classes : Durant les vacances de Noël, l'entreprise Duranquet doit effectuer des travaux de câblage pour l'installation des tableaux et refaire l'installation internet de l'école élémentaire. Les tableaux seront posés par l'entreprise VIDELIO la première semaine de janvier. Une formation sera dispensée aux enseignants par l'Education nationale. Un contrat de maintenance sera nécessaire pour ces équipements.

ASSOCIATIONS :

CNAS : En raison de la dissolution du Comité des œuvres sociales des personnels communaux et intercommunaux, le Conseil municipal donne un accord de principe pour l'adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2019 avec 14 voix pour, 1 contre M. Barbarin et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote. Le Maire propose de prendre contact avec le Président du COS afin de connaître les besoins des retraités et de fixer les modalités avec le CNAS.

Amicale des Pompiers : Accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : pour le versement d'une subvention de 630 € (35 € pour 18 pompiers) qui correspond à la prise en charge de l'assurance pour chaque pompier.

CAMPING :

Devis juriste : le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délégation de Service Public pour la gestion du camping municipal conclue avec la SAS VULCANO jusqu'au 31 janvier 2019. La procédure d'Autorisation d'Occupation du domaine public avec fonds de commerce a été choisie à compter du 1^{er} février 2019 avec l'intervention d'une juriste pour les différentes démarches : collecte et l'analyse des pièces, la rédaction de l'avis d'appel à candidatures et de la convention, assistance à la finalisation de la convention et rédaction de la délibération. Pour cette mission, un devis a été remis par la SELARL DMMJB d'un montant de 4 250 € HT, soit 5 100 € TTC. Accord du Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

INTERCOMMUNALITE :

Versement d'un fonds de concours de la commune pour le programme voirie intercommunal 2018 : le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : approuve le versement d'un fonds de concours de 38 490,25 € à la communauté de commune Combrailles Sioule et Morge.

Mise à disposition du service des écoles au profit de la communauté de communes dans le cadre de l'organisation des TAP et restauration scolaire : le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de service au profit de la Communauté de communes dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires et de la compétence restauration scolaire.

Modification statutaire n°3 : le Maire présente le projet de modification statutaire n°3 adopté par le Conseil communautaire du 29 novembre 2018 qui a pour objet de redéfinir les compétences touristiques au chapitre des compétences facultatives, et notamment les sites touristiques d'intérêt communautaire ; de préciser la compétence relative aux ALSH périscolaires et extrascolaires et de préciser la compétence RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Le Conseil municipal approuve la modification statutaire n° 3 avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle Commission électorale : elle sera composée de Mmes et M. Garrachon, Meunier, Rossignol, Lonchambon et Alves Délégués titulaires, et Mmes et M. Ferreira, Brunet, Thauvin, Estier et Berthier délégués suppléants.

Délégué « Plan climat » à la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge : Il sera désigné lors du prochain conseil municipal.

CMP de YOUX : Une suite favorable a été trouvée avec l'embauche d'un médecin dès le mois de janvier.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les Conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.